

INSTALLATION DU COMITE DU SYANE

suite au renouvellement des conseils municipaux en 2026

Collège des communes - Arrondissement de Thonon-les-Bains

Le Comité du SYANE sera renouvelé à la suite des élections municipales des 15 et 22 mars prochains.

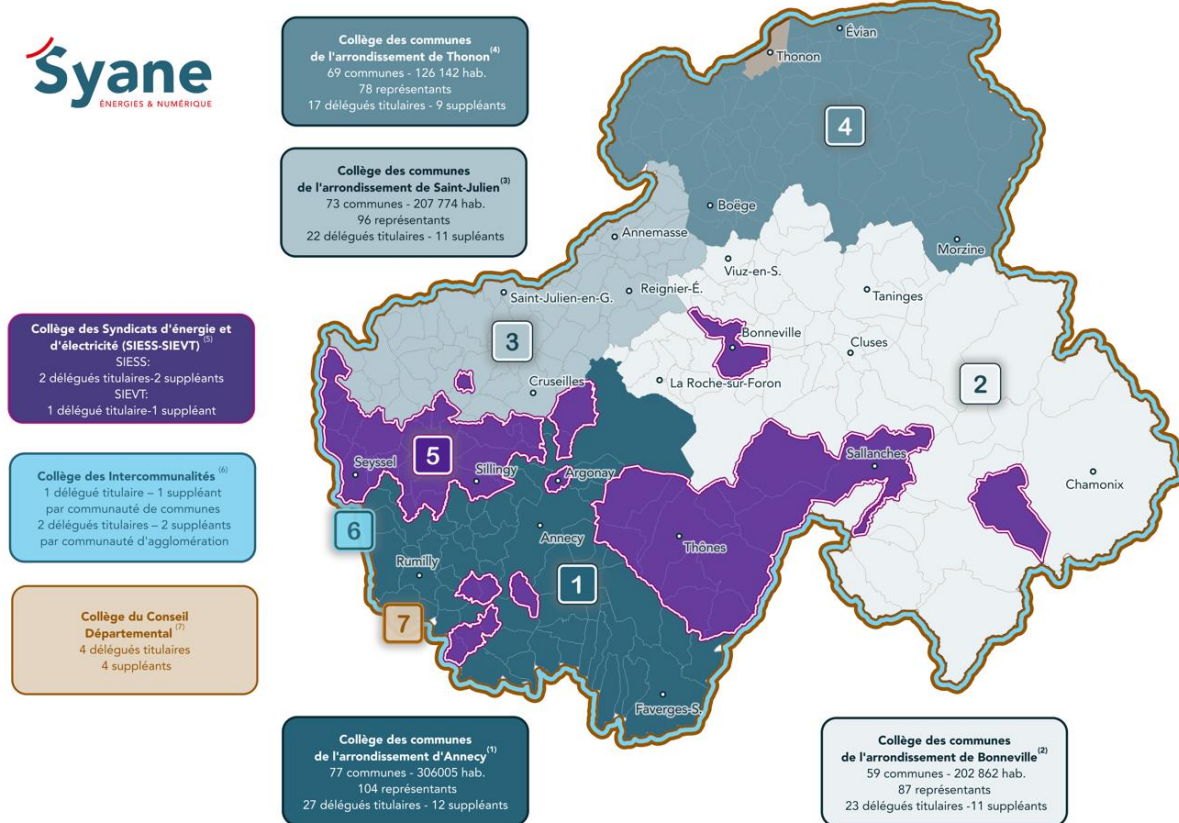
La composition du Comité est fixée conformément à l'article 7 de ses statuts révisés en date du 11 décembre 2025.

La procédure et le planning prévisionnel d'installation du Comité sont les suivants :

1. Rappel du principe et des étapes de la procédure

Le Comité est composé de délégués représentant 7 collèges :

Collège		Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants
Communes	Arrondissement d'Annecy	27	12
	Arrondissement de Bonneville	23	11
	Arrondissement de Saint-Julien	22	11
	Arrondissement de Thonon	17	9
Total Collège des communes		89	43
Département		4	4
Intercommunalités <i>(1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour les Communautés de Communes adhérentes)</i> <i>(2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour les Communautés d'Agglomération adhérentes)</i>		19	19
Syndicats intercommunaux d'énergie et d'électricité <i>(1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour le Syndicat Intercommunal d'Energie de la Vallée de Thônes (SIEVT))</i> <i>(2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel (SIESS))</i>		3	3
TOTAL		115	69



Les délégués du Collège des communes sont élus en 2 étapes :

- **1^{ère} étape** : chaque commune désigne un ou plusieurs représentants (suivant l'importance de sa population) au collège de son secteur géographique, selon la règle :

Communes < 3 500 habitants	1 représentant
Communes de 3 500 à 7 000 habitants	2 représentants
Communes de 7 001 à 13 000 habitants	3 représentants
Communes de 13 001 à 30 000 habitants	4 représentants
Communes de 30 001 à 100 000 habitants	5 représentants
Communes > 100 000 habitants	8 représentants

Les représentants sont impérativement désignés parmi les membres du Conseil municipal.

365 représentants seront ainsi désignés sur les 4 collèges d'arrondissement.

Collèges	Communes	Habitants	Représentants = référents
Annecy	77	306 005	104
Bonneville	59	202 862	87
St-Julien	73	207 774	96
Thonon	69	126 142	78
Totaux	278	842 783	365

Ces représentants sont dénommés « référents du Syane ».

➤ **2ème étape** : dans chacun des quatre arrondissements, les référents du Syane désignés par les communes se réunissent pour élire, en leur sein, les délégués au Comité, selon les règles suivantes :

- Nombre de délégués à élire (pour chacun des 4 arrondissements) :

Les communes sont regroupées par tranche de population.

Pour chaque tranche de population, la population totale des communes est cumulée.

Le nombre de délégués à élire au Comité est ensuite calculé conformément aux ratios suivants :

Tranche de population	Population cumulée des communes de la tranche	1 délégué au Comité pour :
Communes < 3 500 hab.	Population des communes < 3 500 hab.	6 000 habitants
Communes de 3 500 à 7 000 hab.	Population des communes de 3500 à 7 000 hab.	9 000 habitants
Communes de 7 001 à 13 000 hab.	Population des communes de 7 001 à 13 000 hab.	12 000 habitants
Communes de 13 001 à 30 000 hab.	Population des communes de 13 001 à 30 000 hab.	15 000 habitants
Communes de 30 001 à 100 000 hab.	Population des communes de 30 001 à 100 000 hab.	18 000 habitants
Communes > 100 000 hab.	Population de la commune > 100 000 hab.	21 000 habitants

Enfin, pour chaque tranche, un nombre de délégués suppléants est calculé sur la base d'un délégué suppléant pour deux délégués titulaires.

Avec règle d'arrondi inférieur ou supérieur (et 1 au mini si <1)

Les délégués titulaires qui siègeront au Comité, ainsi que les délégués suppléants, sont élus par le collège, tranche par tranche, parmi les référents du Syane des communes de chaque tranche concernée.

2. Planning prévisionnel d'installation du Comité

INSTALLATION DU COMITE DU SYANE
après renouvellement des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2026

Date	Evènement
Dimanche 15 mars 2026	1er tour des municipales
Dimanche 22 mars 2026	2ème tour des municipales
Dimanche 29 mars 2026	Date limite d'élection des maires
Jeudi 30 avril 2026	Date limite de réception des noms des représentants des communes au sein du SYANE (=référénts du SYANE)
Mardi 19 mai 2026	Election des délégués au Comité - Collège du secteur de BONNEVILLE
Jeudi 21 mai 2026	Election des délégués au Comité - Collège du secteur de THONON
Mardi 26 mai 2026	Election des délégués au Comité - Collège du secteur de SAINT-JULIEN
Jeudi 28 mai 2026	Election des délégués au Comité - Collège du secteur d'ANNECY

Date	Evènement
1er avril 2026 - 28 mai 2026	Désignation des délégués - EPCI, SIESS et SIEVT

Date	Evènement
Jeudi 11 juin 2026	Installation du Comité du SYANE - Election du Président - Election du Bureau - Fixation du nombre de VP - Election de la COP et de la CAO - Délégations du Comité au Bureau et Président - Indemnités de fonction du Président et des VP - Remboursement des frais de déplacement des délégués du Comité

Date	Evènement
Jeudi 25 juin 2026	1er Comité nouvellement constitué - Adoption du compte financier unique pour l'exercice 2025
	1er Bureau nouvellement constitué

3. Composition du Collège des communes - Arrondissement de Thonon-les-Bains

Collège des Communes - Arrondissement de Thonon						
Seuils	Nom de la commune	Population totale	Numéro du représentant (= référent du SYANE)	Nom	Prénom	Qualité
< 3.500 hab.	Abondance	1 745	1			
	Anthy-sur-Léman	2 595	2			
	Armo	1 611	3			
	Ballaison	1 499	4			
	Belleaux	1 483	5			
	Bernex	1 495	6			
	Boège	2 025	7			
	Bogève	1 230	8			
	Bonnevaux	287	9			
	Brenthonne	1 147	10			
	Burdignin	724	11			
	Cervens	1 301	12			
	Champanges	1 231	13			
	Châtel	1 202	14			
	Chens-sur-Léman	3 110	15			
	Chevenoz	727	16			
	Draillant	897	17			
	Essert-Romand	538	18			
	Excenevex	1 345	19			
	Fessy	1 109	20			
	Féternes	1 587	21			
	Habère-Lullin	1 153	22			
	Habère-Poche	1 528	23			
	La Baume	326	24			
	La Chapelle-d'Abondance	887	25			
	La Côte-d'Arbroz	361	26			
	La Forclaz	222	27			
	La Vernaz	287	28			
	Laringes	1 631	29			
	Le Biot	639	30			
	Les Gets	1 265	31			
	Loisin	1 798	32			
	Lugrin	2 674	33			
	Lullin	835	34			
	Lully	778	35			
	Lyaud	1 844	36			
	Margencel	2 350	37			
	Marin	1 981	38			
	Massongy	1 805	39			
	Maxilly-sur-Léman	1 567	40			
	Meillerie	298	41			
	Messery	2 535	42			
	Montriond	993	43			
	Morzine	2 708	44			
	Nernier	435	45			
	Neuvecelle	3 336	46			
	Novel	57	47			
Orcier	1 096	48				
Perrignier	1 947	49				
Reyroz	509	50				
Saint-André-de-Boège	608	51				
Saint-Gingolph	915	52				
Saint-Jean-d'Aulps	1 509	53				
Saint-Paul-en-Chablais	2 676	54				
Saxel	530	55				
Seytroux	551	56				
Thollon-les-Mémises	898	57				
Vacheresse	958	58				
Vailly	925	59				
Villard	972	60				
Vinzler	918	61				
Yvoire	1 069	62				
> 3.500 & < 7.000 hab.	Allinges	5 136	63			
			64			
	Bons-en-Chablais	6 444	65			
			66			
	Douvaine	6 889	67			
			68			
Sciez	6 619	69				
		70				
Veigy-Foncenex	4 222	71				
		72				
		73				
		74				
> 7.000 & < 13.000 hab.	Évian-les-Bains	9 521	75			
			76			
	Publier	8 049	77			
			78			

Nombre total de représentants =référents du SYANE	126 142	78
--	---------	----

4. Synthèse du nombre de délégués au Comité à élire par les Collèges des communes

Collège	Nombre de communes	Nombre d'habitants	Nb total de représentants (=référents) à désigner	Nb de délégués titulaires à élire	Nb de délégués suppléants à élire
Annecy	77	306 005	104	27	12
A < 3.500 hab.	62	71 888	62	12	6
B > 3.500 & < 7.000 hab.	9	45 308	18	5	2
C > 7.000 & < 13.000 hab.	4	36 920	12	3	1
D > 13.000 & < 30.000 hab.	1	16 904	4	1	1
F > 100.000 hab.	1	134 985	8	6	2
Bonneville	59	202 862	87	23	11
A < 3.500 hab.	42	59 415	42	10	5
B > 3.500 & < 7.000 hab.	9	44 371	18	5	2
C > 7.000 & < 13.000 hab.	5	49 348	15	4	2
D > 13.000 & < 30.000 hab.	3	49 728	12	4	2
St-Julien	73	207 774	96	22	11
A < 3.500 hab.	60	73 253	60	12	6
B > 3.500 & < 7.000 hab.	6	31 168	12	3	1
C > 7.000 & < 13.000 hab.	5	48 932	15	4	2
D > 13.000 & < 30.000 hab.	1	16 443	4	1	1
E > 30.000 & < 100.000 hab.	1	37 978	5	2	1
Thonon	69	126 142	78	17	9
A < 3.500 hab.	62	79 262	62	13	6
B > 3.500 & < 7.000 hab.	5	29 310	10	3	2
C > 7.000 & < 13.000 hab.	2	17 570	6	1	1
Total général	278	842 783	365	89	43

5. Autres renseignements

Le **Collège des communes de l'arrondissement de Thonon-les-Bains** sera réuni le :

**Judi 21 mai 2026 à 17h45
Lieu à confirmer
(ouverture des portes à 17h30)**

Lors de cette réunion, le Collège élira ses délégués au Comité.

Chaque référent du Syane désigné par sa commune recevra une convocation personnelle avec la liste des référents (et leur fonction) membres du Collège, ainsi qu'un rappel du nombre de délégués titulaires et suppléants qui seront à élire pour chacune des tranches de population.

Les candidatures seront enregistrées en début de séance, lors de la réunion du Collège.

Une fois élus, les délégués seront convoqués pour l'installation du Comité du SYANE prévue le :

Judi 11 juin 2026 à 17h30 au siège du SYANE

Pour l'installation du Comité le 11 juin 2026, seuls les **délégués titulaires** seront convoqués. Les **délégués suppléants** seront invités aux réunions du Comité ultérieures à la séance d'installation.

Lors du Comité d'installation, seront élus le Président et un Bureau composé de 30 membres.

L'exécutif (Vice-Présidents) sera élu par le Bureau, lors d'une séance programmée le 25 juin 2026.

Le Comité se réunit au moins 5 fois par an.

Le Bureau se réunit environ 9 fois par an.

Il est prévu de créer différentes Commissions et groupes de travail :

- Commission d'appel d'offres (CAO),
- Commission d'ouverture des plis (COP),
- Commissions spécialisées (Affaires générales, Maîtrise de l'énergie / Energies renouvelables, Réseaux secs et Eclairage public, Communications électroniques...).